

**ECHILLAIS** (*Les Brandes du château*)

**TONNAY-CHARENTE** (*ZA de la Croix-Biron*)

**ROCHEFORT** (*ZI du Pont neuf*)

**SAINT LAURENT DE LA PREE** (*La Levée*)

- Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

**MURON** (*Les 3 moulins*)

- Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h / samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30 / samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

**SAINT-JEAN D'ANGLE** (*Route de Champagne*)

- Toute l'année, du lundi au vendredi de 14h à 18h / samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

**SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE**

(*Route de Saint-Froult - La Coudrerie*)

- Toute l'année, du lundi au jeudi de 8h à 12h / vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Communauté d'agglomération  
Rochefort Océan

Service Gestion et Prévention des déchets

3, av. Maurice Chupin - Parc des Fourriers  
CS 50224 / 17304 Rochefort Cedex



# DÉCHETTERIES

## MODE À LA CARTE

### D'EMPLOI

## POUR LES PROFESSIONNELS



L'utilisation des déchetteries est réservée aux professionnels dont le siège social et/ou l'activité sont situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

## COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

Après de la CdA Rochefort Océan :

- du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi),
- par courrier : **Communauté d'agglomération Rochefort Océan - Carte déchetterie**, 3 av. Maurice Chupin - Parc des Fourriers - CS 50224 - 17304 Rochefort Cedex et contre remise d'un chèque à l'ordre de la **régie accès déchetterie**.

## JE SUIS UN PROFESSIONNEL DE ROCHEFORT OcéAN

Votre carte d'accès vous sera délivrée sur demande et devra être créditée d'un minimum de 32,10 € TTC pour pouvoir accéder aux déchetteries (voir grille tarifaire ci-contre). Une fois sur le site adressez-vous au gardien. Toute demande de cartes supplémentaires (sans limite de nombre) sera facturée 10 € TTC.

## COMMENT CRÉDITER VOTRE CARTE ?

- Soit au siège de la CdA Rochefort Océan : en espèces, en chèque ou en carte, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) ;
- Soit par courrier auprès de la CdA Rochefort Océan : par chèque (établi à l'ordre de la **régie accès déchetterie**).

## QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE CARTE ENDOMMAGÉE ?

S'adresser à la CdA qui vous fournira un duplicata contre un chèque de 10 € TTC établi à l'ordre de la **régie accès déchetterie**.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

- **05 46 82 64 43**, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).
- **dechetterie@agallo-rochefortocean.fr**

TYPE DE DÉCHETS	MONTANT DES DÉPÔTS EN EUROS HT/M <sup>3</sup>
Déchets verts	10 € HT / m <sup>3</sup>
Tout Venant	29 € HT / m <sup>3</sup>
Bois	18 € HT / m <sup>3</sup>
Gravats	17 € HT / m <sup>3</sup>
Carton / Papier / Ferraille / Verre	0 €

## JE SUIS UN PROFESSIONNEL HORS DU TERRITOIRE

Il sera appliqué les mêmes conditions que pour les professionnels de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan ; la carte d'accès sera délivrée pour la durée du chantier uniquement.

## LISTE DES DÉCHETS ADMIS EN DÉCHETTERIES

(Limité à 5 m<sup>3</sup> / semaine)

### PAYANTS



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS / GRAVATS



BOIS



ENCOMBRANT :

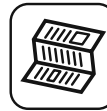


TOUT-VENANT  
INCINÉRABLE

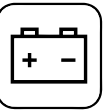
### NON PAYANTS



CARTONS



PAPIERS



BATTERIES



PILES ET  
ACCUMULATEURS



VERRES



MÉTAUX



CARTOUCHES ENCRE



TEXTILES

## INTERDITS AUX PROFESSIONNELS (DÉCHETS SPÉCIAUX)



DÉCHETS D'ACTIVITÉS  
DE SOINS À RISQUES  
INFECTIEUX



LAMPES



DEEE



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DIFFUS  
SPÉCIFIQUE (DDS)



HUILES DE FRITURES